

Conditions générales de vente

Art1

Les chalets de Chamont prendront acte des réservations uniquement par écrit après confirmation de la disponibilité par téléphone ou par mail.

La réservation deviendra définitive dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un exemplaire du présent contrat, signé et accompagné d'un acompte par chèque de 30% du montant total de la location avant la date limite figurant sur le contrat.

Le règlement du solde de votre location est à effectuer 30 jours avant votre arrivée si paiement par chèque bancaire, 15 jours par virement bancaire.

Un exemplaire sera renvoyé par courrier ou par mail au locataire signé par le propriétaire. Le solde de la location est versé au propriétaire quinze jours avant le début du séjour. La location est effectuée du jour de l'arrivée à partir de 16h au jour de départ 10h maximum. Toute arrivée tardive ou départ prématuré devront être avisés impérativement au propriétaire et ne pourront donner lieu à **aucun remboursement**.

En hors saison, les heures de départ peuvent être adaptées sur demande.

Tout cas de panne ou détérioration résultant d'une circonstance de force majeure ne pourra donner lieu à un dédommagement.

Art2

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire se verra refuser les personnes supplémentaires.

Le locataire s'engage à prendre soin du bien loué et de tous les équipements mis à disposition sur le site.

L'eau et l'électricité devront être utilisés sans gaspillage. Nous n'avons pas augmenté nos tarifs en fonction de la réelle augmentation du prix de l'eau et de l'électricité, nous demandons une utilisation raisonnable et de bons sens. Toute consommation jugée excessive fera l'objet d'une facturation en sus sur la base des tarifs en vigueur.

Le propriétaire quant à lui s'engage à fournir un hébergement propre et conforme à la description faite lors de la réservation.

La remise des clés de votre location se fera uniquement à partir de 16h.

La capacité d'hébergement des chalets est la suivante : Les bébés sont des personnes.

Chalet Merlot 6/8p (2 voitures gratuites devant le chalet)

Chalet Viognier 4/6p (1 voiture gratuite au parking)

Chalet Chardonnay 4/6p (1 voiture gratuite au parking)

Les soirées festives : enterrement de vie de jeunes filles, garçons sont interdits sur le domaine ou autres évènements bruyants

Les nuisances sonores sont interdites, musique au-delà de 23h pour le respect et bien-être de la clientèle et voisinage. En cas de non-respect, le propriétaire peut mettre fin au séjour avant la date de fin de séjour ainsi qu'une retenue sur la caution, partielle ou totale ;

Aucune réduction de l'effectif des locataires par rapport celui indiqué sur le présent contrat ne peut entraîner de réduction de prix de la location prévu au départ.

Nos amis les animaux sont les bienvenus, uniquement avec l'accord du propriétaire au moment de la réservation. Un seul animal par chalet, Un supplément de 8€ par nuitée est demandé. Ils sont tenus en laisse, identifiés, et vaccinés (chiens catégorie 1 et 2 interdits). Une caution double sera demandée pour la location. Chien de – de 25kg. Forfait ménage obligatoire en fin de séjour ;

Caution :

Une caution de 500 € pour la location et la caution ménage (60 € ou 80 €) seront demandées à l'arrivée et *restituées 10 jours après contrôle*. En cas de perte, dégradation totale ou partielle de la location, vol d'éléments intérieurs ou extérieurs à la location suite à une action commise par le locataire ou une tierce personne présente sur le site, le montant de ce dépôt sera minoré des frais de remplacements ou de réparations sur présentation de justificatifs par le propriétaire.

La piscine :

Elle est ouverte aux horaires indiqués sur le panneau d'affichage, et elle est sous votre entière responsabilité.

Elle est réservée aux personnes de plus de 18 ans. **Les enfants, - de 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte.**

Les shorts de bains sont tolérés mais les maillots de bain sont conseillés (hygiène, éco)

Si vous louez les serviettes de toilette, celles-ci sont interdites à la piscine, une caution peut être retenue dans ce cas.

Interdit de fumer, manger, et d'apporter des bouteilles/verres en verre, à l'intérieur de la piscine.

Art3

Annulation

Toute annulation doit être notifiée au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Annulation avant l'arrivée dans les chalets : l'acompte reste acquis au propriétaire qui pourra également conserver le solde de la location si l'annulation est notifiée **moins de 30jours** avant le début du séjour.

Si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée le montant du séjour vous sera remboursé. Seul l'acompte sera conservé.

Pour tout séjour inférieur à 7 nuits, 50% de l'acompte perçu sera restitué au client si l'annulation à lieu par lettre recommandée avant le trentième jour précédent l'arrivée.

Tous les motifs d'annulation, force majeure : (maladie, accident, décès, licenciement économique) doivent être communiqués par lettre recommandée accompagnée de tous les documents nécessaires constatant les faits (rapporte d'expertise, constat des autorités de police, certificat médical ou de décès...) dès leur survenance et au

plus tard dans les 3 jours ouvrés suivant le sinistre ou l'évènement.

Art 4 caution

Le montant de la caution s'élève à 500€ ainsi que 60€/80 € pour le ménage. Il est destiné à couvrir les conséquences éventuelles des dégradations pouvant être imputées au locataire. Il est restitué dans un délai de 10 jours après le départ du locataire, déduction faite du coût des remises en état ou des réparations éventuelles.

Si le locataire désire faire le ménage lui-même, il doit restituer le chalet dans l'état exact où il l'a trouvé. Certains éléments seront vérifiés : WC, douche, four, propreté de la vaisselle, lave-vaisselle, matelas...La non-restitution en l'état entrainera la retenue de 60€/80€ sur la caution. Selon le type de chalet loué.

Art 5 Etat des lieux

Un état des lieux est effectué à l'arrivée et au départ entre le locataire et le propriétaire. Toute casse ou dégât doit être signalé au plus tôt dans les 24h. le nettoyage des chalets est à la charge du locataire pendant le séjour, cependant un ménage peut être effectué par nos soins. La location se termine le dernier jour à 10h maximum et les lieux loués doivent être laissés parfaitement propres.

Art6

Toute visite provenant de personnes extérieures aux locataires durant le séjour est interdite

Art7 responsabilité

Une attestation d'assurance de votre compagnie vous sera demandée lors de la réservation. Elle devra être envoyée en même temps que le contrat de réservation. Le locataire s'engage au respect des lieux et des personnes sur le site. Les nuisances sonores ne sont pas acceptées. Après avertissement le propriétaire peut décider de mettre fin à la location. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou perte pendant votre séjour.

Covid-19 : Pour un séjour du 01/02/2021 au 30/04/2021, si pour des raisons règlementaires (confinement total) mises en place par l'état vous vous trouvez dans l'incapacité de vous rendre sur votre lieu de vacances, votre acompte sera remboursé. Seul 25€ de frais sera retenu.